



## CAP des professeurs de sport du 3 mars 2016

### Déclaration liminaire FSU

Lors de la réunion préparatoire à cette CAP, nous avons fait le constat de graves divergences entre les velléités de la DRH et la demande des organisations syndicales de pratiques respectueuses du dialogue social.

#### 1 / Les mutations

Pour les mutations, il est impératif que tous les postes soient publiés au niveau national, selon la procédure « classique » (et non une publication locale réservée à certains) et qu'elles soient examinées en CAP. Même dans le cadre de la réforme territoriale, l'absence de changement de résidence administrative ne suffit pas à contourner les règles des CAP, surtout lorsqu'il s'agit de muter un agent d'un service vers un établissement !

#### 2 / L'avancement

Pour l'avancement d'échelon, il est impératif que tous les agents promouvables disposent d'une note (cf. proposition des OS d'attribuer la note maximale dans le cas contraire).

Quant à la proposition de la DRH de modifier les critères pour classer les agents promouvables quelques jours avant la CAP, elle est inacceptable ! Nous l'avons clamé haut et fort vendredi dernier, un courrier syndical (EPA) dont vous avez été destinataires le dit aussi.

Depuis de nombreuses années, les élus FSU dénoncent le manque de rotation des promotions et la discrimination dont sont victimes beaucoup de collègues entrés jeunes dans le corps. Nous rappelons notre mandat pour un **avancement unique** au meilleur rythme pour tous.

Nous ne sommes donc pas opposés au principe d'une révision des critères. Pour autant, nous dénonçons la méthode scandaleuse de la DRH, caractérisée par un profond mépris des représentants des personnels, et qui ne tient pas compte du contexte (PPCR et révision éventuelle des statuts des PTP).

A la demande des organisations syndicales, vous avez retiré de l'ordre du jour le point sur l'avancement d'échelon des professeurs de sport. Néanmoins, l'intention de la DRH demeure intacte : elle est inacceptable sur le fond et la forme. Vous voulez remettre en cause sans aucune négociation, sans aucune concertation, des éléments dits de barème et des principes de gestion qui ont fait l'objet de discussions approfondies pour coller aux réalités sociologiques et structurelles d'âge du corps des professeurs de sport. Votre intention est la même pour les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette pratique n'est pas respectueuse des personnels et de leurs représentants.

Il est inconcevable d'apprendre moins d'une semaine avant la CAP que la DRH, de façon unilatérale, propose des modifications dans la définition des tableaux pour les avancements d'échelon. Nous avons interpellé nos ministres pour vérifier si cette méthode et son contenu ont été validés ou décidés au niveau politique de notre gestion. Rappelons que les deux organisations syndicales ici présentes ont signé le protocole d'accord PPCR et que des échéances au deuxième semestre sont d'ores-et-déjà prévues dans ce cadre.

En fonction de l'avancement des négociations à l'Education Nationale, nous devrions être en mesure de porter appréciation dans quelques semaines sur les modifications statutaires qui vont intervenir pour les corps enseignants dans le cadre de PPCR. Il y a donc urgence d'attendre au lieu de vouloir passer en force et provoquer un conflit majeur inutile et ignorant de la structure du corps des professeurs de sport.

Nous sommes disposés, si toutefois les résultats de PPCR le justifient toujours (car le principe de l'avancement unique est fortement mis en avant) à envisager de participer à un groupe de travail, commun aux PTP sport et jeunesse, qui aurait le mérite d'avoir le même accès et niveau d'information, de vérifier aussi le bien-fondé ou l'obsolescence des dispositifs de gestion actuels, car il ne suffit pas d'affirmer avec morgue la suppression d'éléments de classement dans les tableaux d'avancement, il faut également en vérifier les conséquences sur une carrière complète.

Nous demandons donc clairement le maintien de la gestion actuelle 2015-2016 sur la base des accords paritaires existants et nous nous opposerons à toute pratique à la hussarde, même si elle devait être avalisée par nos ministres, car c'est la mise à mort des corps techniques et pédagogiques qui se profile derrière les mesures RH visant à en nier les spécificités.

#### 3 / Calendrier des concours

Une nouvelle fois, nous dénonçons le calendrier relatif au concours de professeur de sport. Si les autres corps JS ont obtenu un calendrier qui permettra une prise de fonctions au 1<sup>er</sup> septembre, force est de constater que rien n'a été fait pour les

professeurs de sport ! De plus, cela implique une entrée en formation décalée des personnels JS, des regroupements intercorps qui ne pourront plus avoir lieu et un renforcement de la perte d'identité JS ! Mais c'est sans doute ce que la DRH souhaite ...

#### **4 / Gestion RH et situations difficiles**

Pour revenir aux autres points restants à l'ordre du jour, nous déplorons de la même manière cette impression d'une direction inhumaine des ressources qui de façon aveugle et systématique se range derrière l'avis des directeurs et autres chefs d'établissements plutôt que de chercher à défendre des agents dont ils sont pourtant les « gestionnaires ». Pourquoi la parole des collègues serait-elle remise en cause alors qu'une confiance absolue est accordée aux propos des directeurs ?

Dans un tel contexte de réforme, les agents souffrent suffisamment pour qu'on n'ajoute pas à leurs inquiétudes, voire à leur détresse, des notes avec des appréciations infantilisantes et bien souvent dépassant le cadre statutaire de notre corps, mais aussi des « menaces » en cas de contestation ou désaccord.

On le verra tout à l'heure : un chef d'établissement n'hésite pas à menacer un agent qui demande une révision de note => « tu te grilles complètement, je vais t'accabler, je connais tout le monde au ministère »

De même, un directeur de CREPS et un DTN viennent d'annoncer à 2 agents, profs d'EPS en poste depuis plus de 20 ans à JS et toujours bien évalués, le non-renouvellement de leur détachement à la rentrée prochaine. Se sentant tout puissants et/ou protégés voire soutenus par le ministère (DRH ou DS ?), ces « chefs » n'hésitent pas à bafouer les règles relatives au statut des professeurs de sport et outrepasser leurs droits et responsabilités. A notre connaissance, c'est encore le ministre qui décide des renouvellements de détachement ! Et les membres de la CAP ici présents doivent en être les garants.

Au-delà de la situation humaine catastrophique pour ces collègues, nous dénonçons aussi les pratiques managériales dont ils sont victimes, c'est scandaleux ! Nous espérons que la DRH saura s'opposer à de telles pratiques en renouvelant le détachement de ces agents, pour le bien-être de ceux-ci mais aussi dans l'intérêt du service public.

#### **5 / Réforme territoriale**

Nous en parlons à chaque CAP et nous ne développerons pas ce sujet aujourd'hui, même s'il y aurait beaucoup à dire ! Citons toutefois l'écart entre les annonces faites aux agents dans les DRD recomposées « la réforme se mettra en place en 3 ans » alors que dans les faits « nous avons 3 mois pour trouver un poste » ; de même, alors qu'on ne sait pas encore quels postes sont maintenus, reconfigurés ou supprimés, certains agents sont déjà annoncés par leur hiérarchie sur telles missions, etc. avec au final beaucoup d'incertitudes et d'angoisse pour les personnels...